



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 110357

Texte de la question

Mme Sylvia Pinel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le caractère inadapté du programme relatif aux matières « Économie et Droit », enseignements obligatoires qui s'adressent aux lycéens en cycle terminal ayant choisi la série sciences et technologies de la gestion (STG). Ainsi, l'arrêté du 14 janvier 2004 précise que « le programme de la classe de première porte sur les éléments et les principes fondamentaux du droit. Celui de terminale étudie la règle de droit et le cadre juridique dans le contexte de l'activité de l'entreprise ». Pour autant, dans les faits, force est de constater que les éléments très théoriques enseignés aux classes de première s'inscrivent en décalage avec l'esprit général de ce texte pour lequel apprentissage théorique et application pratique sont indissociables. Un constat qui, au fil de l'année scolaire, participe largement à démotiver les élèves et pénalise leur avenir. C'est pourquoi, dans l'intérêt des lycéens concernés, elle lui demande s'il envisage de réviser le programme spécifique à ce cursus d'apprentissage à travers la recherche d'une meilleure adéquation entre théorie et pratique dès la classe de première.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Pinel](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110357

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5963

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)